



**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**  
**Direction Départementale**  
**de la Protection des Populations**  
**de la Loire-Atlantique**

**LES ACTIONS DE**  
**L'ANNÉE 2017**  
**LES CHIFFRES CLÉS**



PRÉFÈTE DE LA  
LOIRE-ATLANTIQUE

La population attend de l'État qu'il garantisse sa sécurité sanitaire et économique, notamment en s'assurant de la loyauté des transactions, de la sécurité des aliments, des produits et des services, de la santé des animaux et du respect de l'éthique pour les productions (bien-être animal et respect de l'environnement). Depuis 2010, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) rassemble les agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et des services vétérinaires ; elle permet d'affirmer l'unité de l'État et de renforcer ses fonctions d'information, de prévention et de contrôle. La DDPP est chargée, par ses actions d'inspection et d'enquête, d'assurer la protection économique et la sécurité du consommateur ainsi que la qualité de son alimentation. Elle participe à la protection de l'environnement et veille au bon état sanitaire des élevages du département.

### Les missions de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Loire-Atlantique :

- **Protéger les achats et la sécurité des consommateurs :**



Assurer une information claire et loyale sur les prix des produits et des services ; veiller à la loyauté des pratiques commerciales à l'égard des consommateurs ; éviter la mise sur le marché de produits ou services dangereux.

- **Protéger l'environnement et la faune sauvage captive :**



Évaluer l'impact des élevages et des industries agroalimentaires sur les milieux naturels ; protéger la faune sauvage captive.

- **Assurer la protection et la santé animales :**



Contrôler l'état sanitaire des animaux ; surveiller les maladies animales réglementées ; veiller au respect de la protection animale.

- **Veiller à la qualité et à la sécurité de l'alimentation :**



Assurer le suivi sanitaire des productions industrielles et fermières, des commerces alimentaires et des restaurants prévenir les risques de contamination des aliments, notamment lors de leur première mise sur le marché ; contrôler les métiers de bouche et les entreprises de restauration.

## Les activités de la DDPP

### 4 politiques publiques principales :

#### Environnement

protéger l'environnement en contrôlant les installations classées et la détention de la faune sauvage captive

#### Sécurité alimentaire

Assurer le respect des règles de sécurité sanitaire et contrôler la qualité des produits dans le domaine alimentaire

#### Santé et protection animales

Contrôler les conditions d'élevage et lutter contre les maladies animales

#### Protection des consommateurs

Assurer l'information des consommateurs  
Vérifier la conformité des produits industriels et des services et la loyauté des transactions

### La DDPP, c'est ...

- 3567 contrôles et inspections sur sites
- 8400 certificats sanitaires délivrés à l'export et aux échanges intracommunautaires pour les animaux, produits d'origine animales ou végétales
- 184 alertes
- 35 gestions de Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC)
- 16 fermetures ou suspension d'activité
- 1274 prélèvements pour analyse

#### Contentieux :

120 dossiers contentieux établis en 2017, dont :

- 27 ayant donné lieu au paiement d'amendes administratives (pour un montant total de 45695€)
- 60 ayant débouché sur des transactions pénales (pour un montant total de 67530€)

Les manquements les plus relevés sont :

- Les règles de loyauté, notamment anomalies d'étiquetage
- Les règles de sécurité en produits alimentaires

#### Quelques faits marquants :

- **JANVIER** : détection d'un cas d'influenza aviaire dans la faune sauvage. Renforcement des contrôles de biosécurité dans la filière avicole.
- **MAI-AOUT** : gestion de la crise du fipronil dans les œufs et ovo-produits et enquêtes en élevages.
- **PÉRIODE ESTIVALE** : contrôles renforcés dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances avec un axe concernant l'hôtellerie de plein air.
- **SEPTEMBRE** : gestion d'importations illégales de carnivores.
- **OCTOBRE** : suspicions de cas d'influenza aviaire en élevage de canards.
- **NOVEMBRE** : animation du réseau des vétérinaires sanitaires.
- **DÉCEMBRE** : opération de contrôles renforcés de fin d'année.



# SECRETARIAT GÉNÉRAL



**90 agents répartis sur 5 sites :**

- **Siège à Nantes**
- **Abattoir à Châteaubriant**
- **Abattoir à Ancenis**
- **La criée à la Turballe**
- **Poste frontalier de Montoir de Bretagne**

## Ressources humaines

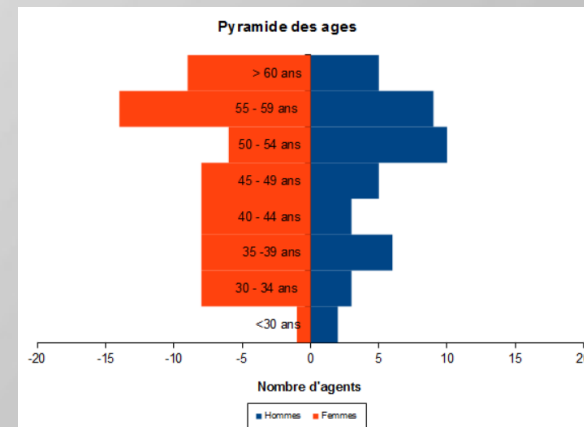
**Au 31 décembre 2017, les effectifs étaient de 90 agents, représentant 85,9 ETP**

- 52,1 ETP d'origine DGAL (55 agents)
- 31,8 ETP d'origine CCRF (33 agents)
- 2 ETP de statut interministériel (2 agents)
- 1 apprenti assistant manager en alternance (recruté en 2016)
- 7 agents vacataires recrutés pour un total de 28 mois

**Les mouvements en 2017 :**

- 4 départs en retraite
- 2 départs en mobilité
- 2 arrivées en mobilité

**Avec près d'un 1/4 des effectifs ayant plus de 58 ans, la gestion du remplacement des compétences représente un enjeu majeur**



**Mise en place du télétravail :** suite à l'arrêté du 26 janvier 2017 portant application dans les directions départementales interministérielles du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, la DDPP a constitué un groupe de travail en début d'année. L'organisation retenue a ensuite été validée en Comité Technique et le règlement intérieur a été modifié. 10 agents sont engagés dans cette démarche.

La DDPP a participé à la « **journée de la mobilité** » organisée le 16 novembre 2017 par le SGAR dans les locaux de l'IRA.

Elle a tenu un stand afin de présenter ses missions et ses métiers aux agents publics en projet de mobilité.

**Amélioration du réseau informatique :** Des travaux sur les connexions informatiques ont été effectués et ont permis de doubler le débit informatique afin de faciliter les accès aux applications métier.

**Un dialogue social soutenu :**  
4 réunions du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail  
5 réunions du Comité Technique

**Des agents régulièrement formés :**  
79 agents ont bénéficié de formations en 2017  
Ce qui a représenté 308 jours de formation

**Des moyens budgétaires :**  
Budget DGCCRF : 8049€  
Budget d'intervention DGAL : 909513€  
Budget fonctionnement : 283587€



## **Une importante modification des missions de la DDPP a eu lieu en 2017**

Le service Prévention des Risques était attributaire de missions préfectorales au sein de la DDPP : Établissements Recevant du Public, manifestations sportives, secteur aérien, réglementation des armes et des explosifs, ainsi que les demandes d'habilitation des agents de sûreté aéroportuaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, avec le retour sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du directeur de cabinet de Madame la Préfète des 12 agents concernés est effectif, le service ne fait plus partie de la DDPP. Ce service est désormais dénommé « Service des Polices Administratives de Sécurité ». Le retour physique dans les locaux de la préfecture est prévu courant 2018.

Outre cette réorganisation administrative, l'année 2017 de ce service a été marquée par la prise en charge du « secteur armes » de l'arrondissement d'Ancenis-Châteaubriant; ce transfert s'est accompagné du renfort d'un agent. Le plan de contrôle des armes a été poursuivi et s'est traduit par la signature d'une convention avec les parquets du ressort de la cour d'appel de Rennes et les préfectures de la région Bretagne pour développer les échanges avec l'autorité judiciaire dans le suivi des procédures administratives et judiciaires. L'activité du service est restée par ailleurs très soutenue, particulièrement dans le secteur aérien avec la très forte augmentation de 35 % des dossiers d'aéronefs télé-pilotés (drones) par rapport à 2016 et la contribution à la gestion du grand rassemblement « The Bridge ».

Le secteur des manifestations sportives a eu à instruire 434 dossiers de déclaration ou de demandes d'autorisation sur les aspects liés à la sécurité, avec une évolution réglementaire intervenue en août 2017 qui impactera le service en 2018.

Enfin, dans le domaine de la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), il convient de souligner une nouvelle diminution du nombre d'établissements sous avis défavorables à la poursuite d'activité avec une durée moyenne stable de 858 jours. Les commissions départementales ont assuré 92 % des visites réglementaires programmées.



54 établissements d'hébergement de plein air (et leur site internet) ont été contrôlés : 14 avertissements et 16 injonctions portant sur les équipements de loisirs, les lits en hauteur, les laveries, les pratiques commerciales trompeuses sur la disponibilité des prestations, ou les clauses interdites ou déséquilibrées.

## Protection des consommateurs

Assurer l'information des consommateurs  
Vérifier la conformité des produits industriels et des services et la loyauté des transactions



### Information des consommateurs

Les priorités ont porté en 2017 sur des secteurs qui représentent une dépense importante pour les consommateurs, comme l'immobilier, ainsi que sur les services destinés à des publics fragiles et dépendants comme les établissements d'hébergement des personnes âgées ou dépendantes (EHPAD) ainsi que les services d'aide et d'accompagnement (SAAD) à domicile. L'information préalable du consommateur est systématiquement vérifiée, elle est rarement absente mais fréquemment incomplète.

L'encadrement des tarifs des prestations dédiées aux personnes dépendantes est globalement bien respecté dans les EHPAD et les SAAD. Les 12 contrôles d'EHPAD ont fait ressortir des pratiques commerciales trompeuses sur la disponibilité de certaines prestations ainsi que certaines clauses abusives ou illicites. Les 10 contrôles de SAAD ont donné lieu à des suites pour information pré-contractuelle incomplète et présence de clauses abusives ou illicites.

La vente à distance fait l'objet de nombreuses réclamations. Les contrôles ont donné lieu à 18 injonctions qui ont permis la mise en conformité de l'information pré-contractuelle et des conditions générales de vente des sites internet et deux procès verbaux pour pratiques commerciales trompeuses.

Le dépannage à domicile et les travaux de rénovation thermique dans le domaine de l'énergie renouvelable font l'objet de plaintes récurrentes. Les contrôles ont donné lieu à des procédures contentieuses : défaut de qualification des professionnels, pratiques commerciales trompeuses sur le caractère promotionnel des prix, non respect du droit de rétractation, pratiques commerciales agressives par des visites récurrentes et insistantes.



### Conformité des produits industriels et des prestations de service

Le champ d'intervention concerne les produits de grande consommation et les prestations de service. Des plans annuels de contrôles ciblent notamment : jouets, puériculture, cosmétiques, produits chimiques, cigarettes électroniques, matériaux au contact des denrées alimentaires.

Sur les **28 alertes traitées en 2017**, les risques les plus fréquents sont : choc électrique, incendie, migration de substances toxiques.

Des prélèvements sont régulièrement effectués afin de vérifier la conformité des produits. En 2017, **37 prélèvements ont été réalisés avec un taux d'anomalie de 36,36 %**.

La présence en commission d'appel d'offres permet à la DDPP d'effectuer une veille concurrentielle dans la commande publique. La DDPP a signalé en 2017 deux indices de pratiques anticoncurrentielles.

## Environnement

Protéger l'environnement en contrôlant les installations classées et la détention de la faune sauvage captive



### Le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement

La DDPP a en charge le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement dans le secteur de l'élevage et des industries agroalimentaires. En 2017, la DDPP a procédé à 62 inspections sur site et a présenté au CODERST ou instruit 1 dossier d'autorisation et 11 dossiers d'enregistrement ou d'arrêté complémentaire.

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'Autorisation Environnementale Unique (AEU), le service a reçu 4 dossiers d'élevage (porcs, volailles).



### Actualité réglementaire

La réglementation en matière de captivité des cétacés a évolué avec l'arrêté du 3 mai 2017 fixant les caractéristiques générales et les règles de fonctionnement des établissements présentant au public des spécimens vivants de cétacés. Un établissement du département est concerné.

### Le suivi de la faune sauvage captive

La DDPP a également en charge les inspections en faune sauvage captive (établissements de présentation au public, de vente, d'élevage, élevages d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques).

16 inspections ont été effectuées en 2017 dont 4 dans des parcs zoologiques et 4 dans des magasins (animaleries).

7 autorisations d'ouverture d'établissement, 10 certificats de capacité et 61 autorisations de détention ont également été délivrés.

Un dossier important : une nouvelle autorisation d'exploiter a été délivrée à un parc animalier suite à l'accueil d'ours et de lynx.



Les élevages soumis à la Directive sur les Émissions Industrielles (IED) devront respecter les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) parues le 15/02/2017 : 86 élevages de porcs et volailles sont concernés.

La DDPP a organisé une réunion d'information à la Chambre d'Agriculture en novembre 2017.



Le perroquet Gris du Gabon est maintenant classé en annexe A du règlement d'application de la convention de Washington et donc soumis à autorisation de détention.

# Santé et protection Animales

Contrôler les conditions d'élevage et  
lutter contre les maladies animales



## Vigilance et lutte contre les épizooties

Dans le domaine des élevages de volailles, la surveillance de l'épizootie influenza aviaire et le contrôle des règles de biosécurité dans les élevages sont les deux sujets majeurs. Un cas d'influenza aviaire dans la faune sauvage a été détecté en janvier à proximité d'Ancenis et deux suspicions ont été traitées en octobre et novembre dans des élevages de canards. La veille sanitaire et le dépistage donnent lieu à des enquêtes avec réalisation de prélèvements.

Des contrôles sont également effectués pour vérifier le renforcement des mesures de biosécurité mis en place par les éleveurs de volailles.

La gestion de la crise influenza aviaire dans le sud-ouest a entraîné des déplacements d'agents de la DDPP 44 pour un renfort des équipes de la région Nouvelle Aquitaine.

Dans le domaine des élevages de bovins, l'extension de la fièvre catarrhale bovine a impliqué le renforcement des mesures de contrôle sur les mouvements nationaux et internationaux de bovins.

Dans le domaine des élevages porcins, la surveillance du risque de peste porcine vis à vis des animaux importés (notamment sangliers) a été un enjeu important.



La maîtrise du statut sanitaire des élevages concerne environ 3600 cheptels bovins, 260 cheptels porcins, 1300 cheptels ovins ou caprins, 720 élevages de volailles et 520 apiculteurs.

**3152 certificats à l'export ont été délivrés en 2017 : + 9 % par rapport à 2016 (hausse due notamment à l'ouverture de l'export bovin vivant vers l'Algérie)**



## Contrôle du bien-être animal

La surveillance du bien-être animal a été une priorité, que ce soit en abattoir ou en élevage. De nouvelles dispositions législatives, prises à la suite des travaux de la commission parlementaire, ont été mises en place, après le signalement de certaines pratiques en élevage et en abattoirs en France par des associations.

Concernant les abattoirs, en Loire-Atlantique, un Comité Local Abattoir, réunissant les acteurs de la filière, les représentants culturels et les représentants des consommateurs, a été créé.

Concernant le contrôle des conditions d'élevage, la gestion des signalements de maltraitance est un enjeu majeur et a donné lieu soit à des procédures administratives, soit à des procédures pénales.





Une intervention à la Chambre du Commerce et de l'Industrie a permis d'informer les professionnels sur leurs obligations d'informations sur les allergènes.



## Qualité et Sécurité Alimentaire

Assurer le respect des règles de sécurité sanitaire et contrôler la qualité et la loyauté des produits dans le domaine alimentaire



Concernant les missions relevant de la **Direction Générale de l'Alimentation**, 650 inspections sur sites ont été effectuées, depuis les abattoirs, jusqu'à la restauration scolaire et commerciale, en passant par les ateliers de produits laitiers, de transformation de viandes, ou de manipulation des produits de la mer.

Une information synthétique sur le résultat de ces contrôles (niveau d'hygiène - smiley) est accessible au public sur internet ([alim-confiance.gouv.fr](http://alim-confiance.gouv.fr)) depuis avril 2017.

La reprise des missions de l'IFREMER par la DDPP et la DDTM concernant la surveillance sanitaire des productions de coquillages a été préparée durant l'année 2017 pour être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concernant les missions dévolues à la **Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes**, 1032 contrôles ont été effectués au stade de la production, transformation, importation ainsi qu'auprès des établissements de remise directe aux consommateurs (commerces non sédentaires, grandes et moyennes surfaces, restauration commerciale, métiers de bouche). 31 alertes ont par ailleurs été gérées par le service dont la contamination de laits infantiles par Salmonella Agona en fin d'année 2017.

Une nouvelle mission concerne le contrôle à l'import des denrées d'origine biologique. Elle est entrée en vigueur en 2017 avec un renforcement attendu en 2018 des contrôles qui seront effectués dans ce cadre au sein du PED (Point d'Entrée Désigné) de Montoir-Saint-Nazaire.

A tous ces contrôles, les suites peuvent être répressives ou correctives : elles ont abouti notamment à **14 fermetures d'établissements**, **2 suspensions d'agrément sanitaire** et **100 mesures de police administratives** ont été mises en œuvre (graves manquements aux règles d'hygiène).

La certification à l'exportation vers les pays tiers concerne les denrées alimentaires animales et végétales.

4600 certificats ont été délivrés pour les denrées animales et des audits d'entreprises par des experts de pays tiers ont été réalisés.

Pour les denrées végétales ou d'origine végétale, 648 attestations export ont été délivrées (+ 18 % par rapport au nombre de certificats délivrés en 2016).

Les plans de prélèvements, issus en grande partie des obligations communautaires, prévoient notamment la réalisation de prélèvements pour vérifier la salubrité et la conformité des denrées alimentaires.

**937 prélèvements ont été réalisés en 2017** qui ont porté notamment sur la qualité microbiologique des aliments, la recherche de résidus de pesticides ou la recherche de contaminants chimiques selon les matrices analysées et les risques identifiés.